



# PEYNIER

## infos

JAN / FEV 2003

### Le mot du Maire

En ce début d'année 2003, je présente à toutes les Peyniérennes et à tous les Peyniérens mes meilleurs voeux. Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à vous et vos familles santé, bonheur et réussite.

Ensemble, espérons qu'en cette période troublée, la tolérance et la sagesse des Hommes fassent triompher la paix dans le monde. Pour notre village je souhaite que la vie des Peyniérens s'organise dans le respect de chacun et la convivialité.

Sachez que notre priorité reste la préservation de notre cadre de vie et de nos espaces naturels. Plusieurs projets verront le jour en 2003 :

- **Environnement** : mise en œuvre de l'étude de faisabilité de la nouvelle station d'épuration (la station actuelle est obsolète depuis plus de 15 ans),
- **Sécurité** : mise en place de chicane sur la D908 afin de réduire la vitesse des véhicules,
- **Logements** : projet de réhabilitation des vieilles maisons vacantes du centre ancien,
- **Urbanisme** : réaménagement du centre du village à partir de la placette "rue Basse".

Dans l'avenir le Pays d'Aix va étendre ses compétences dans toutes les communes. En 2003, la gestion complète des déchets incombera à la communauté. Ce qui permettra à terme de revaloriser nos déchets suivant les normes environnementales.

Je continuerai donc, avec plaisir, à vous représenter au conseil communautaire du Pays d'Aix en tant que vice-président pour faire des propositions mais aussi pour défendre les intérêts de la commune.

Bien amicalement,

Christian BURLE.

## QUAND LE COURS FAIT L'ÉPI

■ D'importants travaux d'infrastructures seront réalisés prochainement sur le Cours Albéric Laurent à savoir : la réfection des réseaux d'eaux, d'assainissement et pluvial, le passage du gaz de ville, la mise aux normes du marché forain, la remise à niveau des revêtements.

Aussi, en concertation avec les commerces et les utilisateurs, nous avons organisé, à peu de frais, un stationnement en épi de l'hôtel de ville à l'annexe des services administratifs. Cet aménagement provisoire doit nous permettre d'évaluer ce mode de stationnement avant la réalisation des travaux définitifs. L'objectif est de relancer l'activité économique de notre centre ville historique en évitant les arrêts intempestifs devant les commerces.

Sur les 9 places de stationnement initiales proposées sur ce tronçon, nous avons dégagé 15 places dont une réservée pour les personnes handicapées. A l'évidence ce premier projet sera révisé, mais fort de cette expérience grandeur nature, une analyse précise des retombées économiques pourra être menée.

Nous espérons qu'à terme le Cours sera doté d'une douzaine de travées supplémentaires, soit au total 27 places de stationnement et outre la place "handicapée" seront réservés un emplacement pour le docteur et une zone de dégagement destinée aux livraisons.

## AMENAGEMENT DE L'ILOT INSALUBRE "RUE BASSE"

■ En ce début d'année 2003 un projet vieux de 30 ans va enfin voir le jour : l'aménagement de la place publique entre la rue des Ormeaux, la rue Basse et la rue du Midi.

Depuis la destruction de la dernière ruine en 2000 qui posait des problèmes de salubrité devant les portes des riverains, la place d'une surface de 250m<sup>2</sup> s'est transformée en lieu d'aisance privilégié du monde animal. Le projet, mené conjointement par la commune, le Bureau des Compétences et Désirs, un architecte de la Fondation de France et un grand nombre de riverains, devrait voir le jour à la fin mars 2003 (début des travaux), pour une inauguration aux alentours du 14 juillet 2003. La commune prendra en charge les frais de construction de la place. Les honoraires de conception resteront à la charge du Bureau des Compétences et Désirs.

L'objectif de ce projet est de réaliser une place pour rétablir la rencontre et la convivialité : éviter qu'il s'agisse seulement d'un lieu de passage, mais au contraire un lieu pour "prendre le frais" en été ou pour accueillir de petits événements culturels, un lieu agréable devant les maisons avec la présence de végétation et de lumière.

La mobilisation importante des habitants du quartier pour ce projet, montre l'enjeu fondamental d'une place en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. C'est la place en tant que projet citoyen et collectif, la place comme vecteur d'un dialogue et d'une écoute de leur attente qui est au cœur de cette réalisation.

# Agenda Janvier / Février

## **Vendredi 10 janvier**

- Voeux du Maire à 18H30 au Centre Socioculturel (CSC).

## **Samedi 11 janvier**

- Soirée lecture à partir de 16H30 à la bibliothèque municipale. Lectures Poétiques avec Jean-Pierre MAUDUY. Tous les écrivains en herbe sont invités à partager leurs textes.

## **Dimanche 12 janvier**

- LOTO organisé par l'Amicale Rhône Poulenc à 16H00 au CSC.

## **Samedi 18 janvier**

- Soirée André CHIRON organisée par PEYNIER Fêtes à 20H30 au Centre Socioculturel. Spectacle de 2 heures avec gâteaux des rois et boissons. Inscriptions à l'Oustau du village les 9, 10 et 11 janvier de 17H à 19H (Adultes : 11 € / Enfants de 5 à 10 ans : 5€ / Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans).

## **Samedi 25 janvier**

- LOTO d'înatatoire organisé par l'Amicale du personnel municipal de Peynier à 17H00 au Centre Socioculturel. 2 quines + 1 carton plein à chaque tour / 1 voyage pour 2 personnes aux Lacs Italiens du 28 mai au 1er juin et 1 séjour d'une semaine au ski à gagner.

## **Dimanche 26 janvier**

- Après-midi divertissement variétés, organisé par DOREMI à 14H00 au CSC.

## **Vendredi 7 février**

- Journée danse proposée par les ateliers Imag'in au Centre Socioculturel.

## **Dimanche 9 février**

- Repas des Aînés offert par la municipalité à l'occasion de la nouvelle année.

## **Dimanche 23 février**

- Concours de tir à l'arc organisé par la section tir à l'arc du Foyer Rural (Base de loisirs la Garenne). Parcours de 20 cibles sur les terrains de la Garenne et du "Puits de Lauris".

## **Expositions à la Bibliothèque Municipale**

- Janvier : "Nos déchets de l'élimination au tri sélectif".
- Février : "Victor Hugo, mon ami".

## **Inscriptions cantine et garderie postscolaire (Période du 03/03/2003 au 12/04/2003)**

- Les inscriptions se prendront en Mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat du lundi 3 au mercredi 12 février 2003.

# Nouvelles technologies

Retrouvez toute l'actualité du village sur Internet :  
<http://www.peynier.free.fr>

## L'ADSL à Peynier en 2003 ?

Vous avez été plus de cinquante foyers l'année dernière à manifester votre intérêt pour une connexion Internet haut débit sur la commune de Peynier. Nous avons donc réalisé une démarche auprès de France Télécom afin d'accélérer l'équipement de notre commune. Malheureusement cette première démarche n'a pas abouti.

Devant le nombre croissant de personnes qui contactent la Mairie pour nous indiquer les problèmes rencontrés, notamment d'un point de vue professionnel, avec leur connexion Internet classique, nous avons décidé de réaliser en ce début d'année une nouvelle démarche avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Les personnes qui s'étaient manifestées au mois de mars dernier ont reçu un courrier qui doit être retourné complété en Mairie. Si vous n'avez pas reçu ce courrier et que vous souhaitez bénéficier d'une connexion ADSL nous vous invitons à vous faire connaître, soit en retournant en Mairie (9, cours A. Laurent) le bulletin ci dessous, soit sur Internet : [www.peynier.free.fr](http://www.peynier.free.fr), soit par e-mail à l'adresse [peynier.infos@free.fr](mailto:peynier.infos@free.fr) en précisant vos nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone fixe.

### L'ADSL A PEYNIER

Nom.....Prénom.....  
.  
Adresse.....  
.  
.....

**PEYNIER infos - Numéro 11**  
Janvier / Février 2003

**Conception et rédaction :**  
Commission communication

**Commission communication - Mairie de Peynier**  
9, Cours Alberic LAURENT  
13790 PEYNIER

Tél. : 04 42 53 05 48 - Fax : 04 42 53 11 22  
Web : [www.peynier.free.fr](http://www.peynier.free.fr) - E-Mail : [peynier.infos@free.fr](mailto:peynier.infos@free.fr)

La mairie se réserve le droit de modifier une date, ou d'annuler un spectacle. Les renseignements sont donnés à titre indicatif et ne peuvent être en aucun cas contractuels.